

PAS D'ÉCONOMIES SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le gouvernement a présenté un projet de budget. Le plan d'austérité annoncé attaque l'ensemble de la population, en particulier les plus précaires et les travailleur·euses. Derrière certaines mesures se cache une offensive contre la santé au travail.

LE REPOS N'EST PAS UN LUXE, MAIS UNE NÉCESSITÉ ET UN DROIT !

Le projet de budget 2026 cible les congés et le repos des travailleur·euses. La plus médiatique est la suppression de deux jours fériés qui induit une augmentation du temps de travail. Le but de cette mesure serait, selon le cabinet de la ministre du Travail, de faire *“deux vraies journées de travail en plus, pour deux jours de produit du travail en plus pour l'économie nationale”*. Autrement dit, **faire travailler gratuitement les salarié·es et supprimer du temps de repos**, pourtant insuffisant à ce jour !

Le gouvernement ouvre aussi la porte à la monétisation de la 5^e semaine de congés payés. Certes, sur le papier, cela serait sur la base du volontariat des salarié·es. Mais est-ce réellement un choix quand on a un salaire de misère ou quand on subit un temps partiel ? Certains employeurs se frottent déjà les mains, en particulier les plus réticents à accepter des congés. Cette mesure

accentuerait donc la pression exercée sur les travailleur·euses et le **risque de se voir refuser la prise de congés** au prétexte que cette mesure existe. Ce sont des pratiques que l'on constate déjà dans un certain nombre d'entreprises ou administrations avec la possibilité d'alimenter un compte épargne temps (CET).

Moins de repos, plus d'intensification du travail, cela ne sera pas sans conséquence sur les conditions de travail, la santé et les accidents. **Les congés ne sont pas un cadeau ni une dette sociale !**

DES ATTAQUES INDIGNES CONTRE LA SANTÉ DES TRAVAILLEUR·EUSES

Parmi les mesures, certaines concernent les arrêts maladie. L'un des projets consiste à **limiter la durée initiale de l'arrêt à 15 jours (1 mois en cas d'hospitalisation)**. Le gouvernement a aussi l'intention d'**augmenter le délai de carence** (délai durant lequel les travailleur·euses ne sont pas indemnisé·es par la Sécurité sociale). Aux 3 jours

de carence actuels (1 jour dans la fonction publique) s'ajouterait un délai supplémentaire jusqu'au 7^e jour d'arrêt maladie, qui serait à la charge des employeurs, susceptibles ensuite de faire pression sur les salarié·es.

LEURS ÉCONOMIES NOUS COÛTENT CHER !

Faire des économies sur la santé, c'est prendre le risque que l'état de santé des salarié·es se détériore, ce qui coûterait finalement plus cher à la collectivité. Les jours de carence, les déserts médicaux et tous les obstacles mis au traitement rapide des pathologies ont des effets sanitaires néfastes. Ils retardent le diagnostic, conduisant à des arrêts plus tardifs, mais plus longs, et nécessitant davantage de soins. Ils incitent les salarié·es à se rendre au travail malades, avec des conséquences en matière de propagation des épidémies. Tout cela a pour résultat d'augmenter, et non de réduire, les dépenses de santé.

Le gouvernement justifie ces mesures par la culpabilisation, en pointant du doigt des “abus”. Il y a certes une hausse des arrêts maladie ces dernières années. Mais elle est la conséquence de conditions de travail dégradées, notamment par des politiques qui poussent à toujours plus de productivité et d'intensification des rythmes de travail, qui mettent en danger la santé et la sécurité des personnels. Les mesures annoncées ne feront rien pour améliorer les conditions de travail donc la santé des travailleur·euses. **Au contraire, elles conduiront les employeurs à imposer des mesures qui prendront la forme de sanctions, comme notamment conditionner certaines rémunérations au présentisme.** C'est déjà ce que pratiquent des entreprises et administrations, en particulier pour les fonctions où les salaires sont les plus bas.

Le régime des ALD (affections longue durée) est lui aussi dans le viseur, alors qu'il concerne presque 14 millions de personnes souffrant de maladies graves ou chroniques. Le projet prévoit de supprimer le système des ALD non exonérantes (qui n'ouvrent pas droit à la suppression du ticket modérateur), qui permet des arrêts

de travail jusqu'à 3 ans. Là encore, **supprimer le régime ne fera pas disparaître les pathologies** et ne les préviendra pas non plus. S'attaquer à la conséquence plutôt qu'à la cause est une erreur qui mettra en danger des milliers de personnes qui subissent déjà la souffrance et l'injustice de la maladie. Ceux qui sont aujourd'hui éloigné·es du travail seront confronté·es demain, s'ils sont contraint·es d'y revenir, à des organisations du travail inadaptées.

MÉDECINE DU TRAVAIL EN DANGER, TRAVAILLEUR·EUSES EN DANGER !

En 2022, des mesures avaient déjà été prises pour soi-disant “faciliter” la reprise du travail après des arrêts de travail longs, pour maladie ou accident, faisant passer la durée de l'arrêt nécessitant une visite de reprise de 30 à 60 jours. Désormais le gouvernement voudrait revoir les modalités de cette visite, la confiant aux médecins généralistes. Le manque d'effectifs en médecine du travail est le motif qui pousse à cette réforme. **Comment imaginer que, faute de**

médecins du travail en nombre suffisant, les travailleur·euses pourront avoir un rendez-vous facilement auprès d'un médecin généraliste ? Les déserts médicaux sont de plus en plus étendus - et pas uniquement en milieu rural -, les médecins sont surchargé·es, 11% de la population n'a pas de médecin traitant, 30% renonce à des soins faute de moyens (un chiffre en hausse d'année en année), dans les territoires les plus mal dotés, il faut 11 jours pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste...

Cette mesure nie complètement le rôle spécifique de la médecine du travail, essentiel en matière de santé et conditions de travail. Elle peut préconiser des aménagements de poste, horaire ou physique et permet aussi d'envisager et accompagner une reconversion. Là encore, il n'est pas question pour le gouvernement de remettre en cause les réformes successives qui ont progressivement réduit les prérogatives de cette spécialité et conduit à la fonte des effectifs.

NOUS REVENDIQUONS

- Le **partage du temps de travail**, 32h / semaine sans perte de salaire ;
- La **réduction des charges et cadences de travail** infernales ;
- Le **renforcement des obligations des employeurs** en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Le **renforcement des prérogatives et moyens des représentant·es du personnel** et des services de santé au travail, dont le retour des CHSCT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

La santé des travailleur·euses ne doit pas être un source d'économie ! Les mesures annoncées conduirait à une chasse aux malades. Elles engendreraient de nouvelles hausses des prix des mutuelles et des renoncements aux soins toujours plus importants. La dégradation de la santé et des conditions de travail est le résultat d'années de politiques sociales qui stigmatisent les salarié·es et les précarisent. Avec en tête les différentes “lois travail” qui réduisent les droits des travailleur·euses ou les réformes du régime de retraite qui conduisent à travailler de plus en plus tard. Pour l'Union syndicale Solidaires, il est évident que la dette agitée par le gouvernement n'est pas le fait des travailleur·euses. Ça n'est pas à nous de payer pour rassurer les marchés !

**L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES APPELLE À CONSTRUIRE,
PARTOUT, DES MOBILISATIONS PAR LA GRÈVE.**

LE 10 SEPTEMBRE EST UN POINT DE DÉPART.

ORGANISONS-NOUS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. DISCUTONS DES SUITES.